

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 11 mai 2021 à 18 h 30
en visioconférence avec webdiffusion**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement
M^e Katherine Rowan, secrétaire d'arrondissement
Mme Jacinthe Meilleur, analyste de dossiers
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 31. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1150, boulevard René-Lévesque Est (40.09) : aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours; soit du 19 avril au 3 mai 2021

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1565-1567 et 1569-1575, rue Saint-André (40.10) : aucun commentaire n'a été reçu lors de la période de consultation écrite sur 15 jours; soit du 19 avril au 3 mai 2021

CA21 240152

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mai 2021

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mai 2021 en ajoutant le point suivant :

20.16 Approuver la convention de services professionnels et accorder un contrat de 1 140 000, 01 \$, taxes incluses, à l'équipe lauréate du concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire pour l'aménagement du terrain 66 et de ses abords (Designer et coordonnateur: Raquel Penalosa, Diana Elizalde, Mario Najera en collaboration avec WAA Montréal inc., Vinci Consultants inc, BES et Pageau Morel et assoc. inc.) pour la conception détaillée du projet, l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux et l'accompagnement de la Ville tout au long du projet et autoriser une dépense maximale de 1 368 000,01 \$, taxes incluses, (Contrat: 1 140 000,01 \$, contingences : 228 000,00 \$).

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 – Période de question du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Christian Murphy

- Manque de place de stationnement sur rue causé par l'édifice le Médéric coin Du Havre-Ontario
- Demande étude de vents

Monsieur Graham Singh

- Problématique de trafic le long des rues Tupper et Seymour

Madame Christine Harvey
- Projet particulier au 99999, rue Fullum

Monsieur Arnold Free
- Stationnement pour les résidents au Village Shaughnessy

CA21 240153

Période de question du public – 1^{re} prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 14, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 19 h 44.

Adoptée à l'unanimité.

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Bernard Sanchez
- Démocratie dans l'arrondissement

Madame Leïla Dumontet
- Éléments de sécurité lors de la révision architecturale de façades

Madame Natacha Vanasse
- Fermeture du CPE La petite Compagnie du centre-ville

Madame Pauline Rodrigue
- Activités dans l'ancien YMCA du complexe Guy-Favreau

Monsieur Charles Dion
- Maire d'arrondissement

Madame Gabrielle Lévesque
- Projet particulier au 99999, rue Fullum

Madame Mariam Diop
- Crise du logement abordable

CA21 240154

Période de question du public – 2^e prolongation

Attendu qu'à 19 h 44, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 14.

Adoptée à l'unanimité.

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Louis-Xavier D'Aoust

- Règlement d'urbanisme afin d'autoriser les usages communautaires de natures résidentielles (40.01)

Madame Wafa Rachi

- Main d'œuvre, immigrants et taux de chômage

Monsieur Robert Hajaly

- YMCA rue Drummond

- Piscine de l'ancien hôpital Royal Victoria

Monsieur Yves Chartrand

- Projet particulier de la Place Frontenac

CA21 240155

Période de question du public – 3^e prolongation

Attendu qu'à 20 h 14, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 44.

Adoptée à l'unanimité.

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Francine Gignac
- Projet particulier de la Place Frontenac

Madame Roselyne Escarras
- Projet particulier de la Place Frontenac

Madame Marie-Hélène Chaussé
- Usage conditionnel au 1019 et 1025, rue Saint-Hubert

Monsieur Donald Mccomeau
- Date de remplacement des tuyaux de plomb

Monsieur Christophe McCray
- Piétonnisation de la rue Dufresne

CA21 240156

Période de question du public – 4^e prolongation

Attendu qu'à 20 h 44, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre toutes les personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Maty Diop
- Programmes disponibles pour les petites institutions muséales de Ville-Marie

Madame Amanda D'Aoust
- Événements à l'extérieur

Monsieur Paul Dansereau
- Réfection du chemin Remembrance et stationnement

Monsieur Karim Kammah
- Déficit démographie et REM

Monsieur Paul Racette-Dorion

- Piste cyclable sur la rue Fullum

Monsieur Luc Dupuy

- Règlement d'urbanisme afin d'autoriser les usages communautaires de nature résidentielle (40.01)

Monsieur Émile Hajjar

- Bruit des chantiers de construction et réglementation

Monsieur Charles Nadeau

- Publicité des processus d'approbation référendaire

Monsieur Éric Michaud

- Projet particulier au 99999, rue Fullum

Monsieur Éric Gagnon

- Enjeux Place Émilie-Gamelin

Monsieur Jean-Yves Bourdages

- Terrain de l'école du papillon à l'aile brisée

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 21 h 16. Toutes les personnes inscrites ayant été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA21 240157

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 et 10.11.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240158

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 13 avril 2021

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 13 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1212701026

CA21 240159

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2021

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1212701028

CA21 240160

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 21 avril 2021

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 21 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1212701027

CA21 240161

Prendre acte du dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre CA21240126-Registre#1 (zone visée 0056) tenu à distance du 22 avril au 6 mai 2021 inclusivement relatif au projet particulier autorisant l'occupation du 2^e étage du 2600, rue Ontario Est (lot 1 424 774), la construction d'un bâtiment situé au 99999, rue Ontario Est (lot 1 424 819) et la démolition du bâtiment sis au 2660, rue Ontario Est pour le remplacer par un bâtiment de 4 étages

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre CA21240126-Registre#1 (zone visée 0056) tenu à distance du 22 avril au 6 mai 2021 inclusivement relatif au projet particulier autorisant l'occupation du 2^e étage du 2600, rue Ontario Est (lot 1 424 774), la construction d'un bâtiment situé au 99999, rue Ontario Est (lot 1 424 819) et la démolition du bâtiment sis au 2660, rue Ontario Est pour le remplacer par un bâtiment de 4 étages (pp 432).

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1212701030

CA21 240162

Prendre acte du dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre CA21240126-Registre#2 (zone visée 0557) tenu à distance du 22 avril au 6 mai 2021 inclusivement relatif au projet particulier autorisant l'occupation du 2^e étage du 2600, rue Ontario Est (lot 1 424 774), la construction d'un bâtiment situé au 99999, rue Ontario Est (lot 1 424 819) et la démolition du bâtiment sis au 2660, rue Ontario Est pour le remplacer par un bâtiment de 4 étages

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre CA21240126-Registre#2 (zone visée 0557) tenu à distance du 22 avril au 6 mai 2021 inclusivement relatif au projet particulier autorisant l'occupation du 2^e étage du 2600, rue Ontario Est (lot 1 424 774), la construction d'un bâtiment situé au 99999, rue Ontario Est (lot 1 424 819) et la démolition du bâtiment sis au 2660, rue Ontario Est pour le remplacer par un bâtiment de 4 étages (pp 432).

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1212701031

CA21 240163

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240164

Approuver les conventions, se terminant le 11 mai 2022, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2021 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles » et accorder une contribution totale de 43 250 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les conventions, se terminant le 11 mai 2022, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2021 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 12 250 \$ au Musée McCord Stewart;
- 15 000 \$ à l'Écomusée du fier monde;
- 11 000 \$ à MU;
- 5 000 \$ à la Société pour promouvoir les arts gigantesques (SPAG);

D'imputer cette dépense totale de 43 250 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1214680004

CA21 240165

Approuver les conventions, se terminant le 11 mai 2022, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2021 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 58 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les conventions, se terminant le 11 mai 2022, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2021 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 15 000 \$ à MU;
- 18 000 \$ à la Société pour promouvoir les arts gigantesques (SPAG);
- 25 000 \$ à Momenta Biennale de l'image;

D'imputer cette dépense totale de 58 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1214680005

CA21 240166

Approuver la convention se terminant le 1^{er} janvier 2022 avec le Carrefour alimentaire Centre-Sud visant à soutenir le déploiement d'un marché saisonnier et accorder une contribution de 28 400 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention, se terminant le 1^{er} janvier 2022, avec le Carrefour alimentaire Centre-Sud afin de soutenir le déploiement d'un marché saisonnier;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 28 400 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1215179004

CA21 240167

Autoriser une affectation de surplus de 397 272,70 \$ et approuver la convention avec GLT+ inc. pour des services professionnels en gestion de projets - 2021-2023 et autoriser une dépense maximale de 435 065,40 \$, taxes incluses (appel d'offres public VMP-21-005 - 7 soumissionnaires, dont 1 non conforme)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 435 065,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en gestion de projets - 2021-2023 dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat à GLT+ inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 395 514 \$, taxes incluses, le tout conformément au cahier des charges (appel d'offres public VMP-21-005 - 7 soumissionnaires) et d'approuver la convention de services professionnels;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 39 551,40 \$, taxes incluses;

D'autoriser une affectation de surplus de l'Arrondissement de 397 272,70 \$ au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1218220002

CA21 240168

Accorder un contrat de 900 278,28 \$, taxes incluses, à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour effectuer des travaux d'aménagement de la ruelle de Lorimier dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 090 306,10 \$ (appel d'offres public VMP 21-009 - 6 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 1 090 306,10 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux d'aménagement de la ruelle de Lorimier dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 900 278,28 \$, taxes incluses, le tout conformément au cahier des charges (appel d'offres public VMP-21-009 - 6 soumissionnaires);

D'autoriser un budget de provision pour contingences de 90 027,82 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget pour les frais incidents de 100 000 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1217763001

CA21 240169

Approuver la convention avec le YMCA-Centre-Ville, pour la période du 12 mai au 31 décembre 2021, afin de réaliser le projet « Destination Médiation » dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers et accorder une contribution de 15 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2021, avec le YMCA-Centre-Ville pour le projet « Destination Médiation »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1215377001

CA21 240170

Autoriser une dépense de 218 911,25 \$, taxes incluses, à la firme Les services EXP inc. pour un mandat de services professionnels dans le cadre de l'entente 1338645 (AO 18-17192) pour la caractérisation environnementale des sols en lien avec le programme de réfection routière 2022 et 2023 sur plusieurs rues dans l'arrondissement Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 240 802,38 \$, taxes et contingences incluses

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 240 802,38 \$, taxes incluses, pour la caractérisation environnementale des sols en lien avec le programme de réfection routière 2022 et 2023 sur plusieurs rues dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser, à cette fin, une dépense de 218 911,25 \$ à Les Services EXP inc., pour ce mandat conformément à l'entente 1338645 (AO 18-17192);

D'approuver un budget prévisionnel de contingences de 21 891,13 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1218964006

CA21 240171

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec différents organismes pour la réalisation de 5 murales pour la saison 2021 et accorder une contribution totale de 117 693 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec différents organismes pour la réalisation de 5 murales pour la saison 2021;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 7 000 \$ pour Milmurs;
- 14 300 \$ pour SAESM-Eco quartier Peter McGill;
- 15 375 \$ pour SEM Société écocitoyenne de Montréal;
- 47 020 \$ pour Mural;
- 34 000 \$ pour Mural;

D'imputer cette dépense totale de 117 693 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1219051001

CA21 240172

Prolonger d'une durée de douze mois (12 mois), le contrat avec Les Entreprises Martin et Leblanc, pour le service d'entretien sanitaire des toilettes autonettoyantes et autoriser une dépense maximale de 98 100,86 \$, taxes incluses, pour une période d'une année (15 juillet 2021 au 14 juillet 2022) en majorant ainsi la dépense autorisée à 195 230,42 \$

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240209 adoptée à sa séance du 9 juin 2020, accordé un contrat, pour l'année 2020-2021, à 2439-5584 Québec inc. (Les Entreprises Martin et Leblanc) et autorisé une dépense maximale de 97 129,56 \$ pour la fourniture de service d'entretien sanitaire pour les toilettes autonettoyantes (appel d'offres public 20-18137 – 3 soumissionnaires);

Attendu que le devis du contrat [section 15.02 - renouvellement] prévoit que celui-ci peut être renouvelé pour trois (3) périodes additionnelles de douze (12) mois :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense additionnelle de 98 100,86 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat pour le service d'entretien sanitaire des toilettes autonettoyantes de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une durée de un an, avec Les Entreprises Martin et Leblanc, conformément à l'appel d'offres public 20-18137, majorant ainsi la dépense maximale à 195 230,42 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1204206002

CA21 240173

Accorder un contrat de 1 784 383,26 \$, taxes incluses, à Les entreprises de construction Ventec inc. pour effectuer des travaux dans le cadre du projet de réaménagement des passages Victor-Hugo et autoriser une dépense maximale de 2 117 821,59 \$ (appel d'offres public VMP-21-010 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 2 117 821,59 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de réaménagement des passages Victor-Hugo dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc. plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 1 784 383,26 \$, taxes incluses, le tout conformément au cahier des charges (appel d'offres public VMP-21-010 - 4 soumissionnaires);

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 178 438,33 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget prévisionnel d'incidences de 155 000 \$, taxes incluses;

De procéder à une évaluation du rendement de Les entreprises de construction Ventec inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1216143003

CA21 240174

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.16.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240175

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec trois sociétés de développement commerciales et une association de commerçants pour la réalisation de quinze projets dans le cadre du « Programme temporaire de soutien à la relance commerciale COVID-19 de l'arrondissement de Ville-Marie » et accorder une contribution de 457 500 \$ à la SDC du Vieux-Montréal, de 63 750 \$ à la SDC du Quartier latin, 21 813 \$ à la SDC du Village et de 6 375 \$ à l'association Faubourgs Ontario pour une dépense maximale de 549 438 \$ afin de réaliser ces projets

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les quatre (4) conventions avec divers organismes de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du « Programme temporaire de soutien à la relance commerciale COVID-19 »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 457 500 \$ à la SDC du Vieux-Montréal;
- 63 750 \$ à la SDC du Quartier latin;
- 21 813 \$ à la SDC du Village;
- 6 375 \$ à l'association Faubourgs Ontario;

D'imputer cette dépense totale de 549 438 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1219118002

CA21 240176

Approuver les conventions avec trois sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement de Ville-Marie et une association de commerçants pour le déploiement de quatre projets de piétonnisation sur des artères commerciales durant la saison estivale 2021 et accorder une contribution de 330 000 \$ à la SDC Montréal Centre-Ville, de 293 700 \$ à la SDC du Quartier latin, de 400 000 \$ à la SDC du Village et de 239 705 \$ à l'Association des marchands de la rue Crescent, pour une dépense maximale de 1 263 405 \$ pour le déploiement de ces projets

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver les quatre (4) conventions avec divers organismes de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du déploiement des projets de piétonnisation sur des artères commerciales pour la saison estivale 2021;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 330 000 \$ à la SDC Montréal Centre-Ville;
- 293 700 \$ à la SDC du Quartier latin;
- 400 000 \$ à la SDC du Village;
- 239 705 \$ à l'association des marchands de la rue Crescent;

D'imputer cette dépense totale de 1 263 405 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1219118001

CA21 240177

Approuver la convention modifiée avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec - saison 2021 pour la gestion de la cuisine de rue dans l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA21 240142 adoptée à sa séance du 13 avril 2021, approuvé la liste des emplacements de cuisine de rue pour la période du 16 avril au 31 octobre 2021, approuvé la convention et mandaté l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) à occuper ces emplacements pour contribuer à la relance des activités de rue;

Attendu que certains articles de la convention initiale ne s'appropriant pas à la situation ont été retirés et des éléments administratifs ont également été mis à jour :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'approuver la convention modifiée avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec - saison 2021 pour la gestion de la cuisine de rue dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1216255003

CA21 240178

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 15 700 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ à Fondation Émergence;
- 3 000 \$ à Espace LGBTQ+;
- 3 000 \$ au Club Optimiste St-Jacques de Montréal;
- 1 000 \$ à Au Coup de pouce Centre-Sud;
- 2 000 \$ au Go jeunesse;
- 700 \$ à L'Association du Village Shaughnessy;
- 3 000 \$ à Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud;

D'imputer cette dépense totale de 15 700 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1210175002

CA21 240179

Accorder un contrat de 1 309 185,83 \$, taxes incluses, à Groupe Rock-Sol inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 642 321,30 \$ (appel d'offres public VMP-21-012 - 6 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 1 642 321,30 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat de 1 309 185,83 \$, taxes incluses, à Groupe Rock-Sol inc., plus bas soumissionnaire conforme, conformément au cahier des charges (appel d'offres public VMP-21-012 – 6 soumissionnaires);

D'autoriser un budget de contingences prévisionnel de 130 918,58 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget de frais incidents de 202 216,89 \$ taxes incluses;

De procéder à une évaluation du rendement de Groupe Rock-Sol inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1218964004

CA21 240180

Approuver la convention de services professionnels et accorder un contrat de 1 140 000,01 \$, taxes incluses, à l'équipe lauréate du concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire pour l'aménagement du terrain 66 et de ses abords (Designer et coordonnateur : Raquel Penalosa, Diana Elizalde, Mario Najera en collaboration avec WAA Montréal inc., Vinci Consultants inc, BES et Pageau Morel et assoc. inc.) pour la conception détaillée du projet, l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux et l'accompagnement de la Ville tout au long du projet et autoriser une dépense maximale de 1 368 000,01 \$, taxes incluses, (Contrat: 1 140 000,01 \$, contingences : 228 000,00 \$)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense maximale de 1 368 000,01 \$, taxes incluses, pour un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire pour l'aménagement du terrain 66 et de ses abords (Designer et coordonnateur: Raquel Penalosa, Diana Elizalde, Mario Najera en collaboration avec WAA Montréal inc., Vinci Consultants inc., BES et Pageau Morel et assoc. inc.) pour la conception détaillée du projet, l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux et l'accompagnement de la Ville tout au long du projet;

D'approuver la convention et accorder, à cette fin, un contrat de 1 140 000,01 \$, taxes incluses, de services professionnels à l'équipe lauréate du concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire pour l'aménagement du terrain 66 et de ses abords (Designer et coordonnateur: Raquel Penalosa, Diana Elizalde, Mario Najera en collaboration avec WAA Montréal inc., Vinci Consultants inc, BES et Pageau Morel et assoc. inc.);

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 228 000 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1216164002

CA21 240181

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.09.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240182

Accepter, en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du Conseil municipal de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du parc Hector-Toe-Blake, de la place Henri-Dunant, de la rue du Sussex (entre l'avenue Hope et la rue Tupper), de la rue Tupper (entre la rue Lambert-Closse et la rue du Sussex) et de l'avenue Hope (entre la rue du Sussex et le boulevard René-Lévesque) incluant la maîtrise d'ouvrage, et ce, eu égard aux compétences relevant de l'Arrondissement dans le cadre du projet Sussex / Tupper ainsi que l'abrogation de la résolution CA17 240485

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accepter, en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du Conseil municipal par la résolution CM21 0442;

D'accepter que le mandat soit confié, en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie aux Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), et Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR), pour la prise en charge de la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du projet Sussex/Tupper, incluant la maîtrise d'ouvrage;

D'abroger la résolution CA17 240 485.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1204869011

CA21 240183

Autoriser une affectation de surplus de 3 397 500 \$, à raison de 1 502 500 \$ pour l'année 2022, de 962 500 \$ pour 2023 et de 932 500 \$ pour 2024, afin de soutenir la réalisation de la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et maintenir les services à la population, notamment dans le secteur Peter-McGill

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une affectation de surplus de 3 397 500 \$, à raison de 1 502 500 \$ pour l'année 2022, de 962 500 \$ pour 2023 et de 932 500 \$ pour 2024, afin de soutenir la réalisation de la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et maintenir les services à la population, notamment dans le secteur Peter-McGill;

D'intégrer ce montant au budget de fonctionnement à compter de l'année 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1218748001

CA21 240184

Autoriser une dépense de 3 000 000 \$, taxes incluses, pour le financement du projet de réaménagement du square Chaboillez, dans le cadre du Programme Accès Jardins

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense de 3 000 000 \$, taxes incluses, pour le financement du projet de réaménagement du square Chaboillez, dans le cadre du Programme Accès Jardins;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1218853003

CA21 240185

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1212701029

CA21 240186

Autoriser une affectation du surplus de 1 500 000 \$ sur trois ans, à raison de 500 000 \$ par année, de 2022 à 2024, afin de soutenir la réalisation des actions identifiées dans le Plan local de développement durable 2017-2020 et dans le Plan local de déplacements

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une affectation de surplus de 1 500 000 \$, à raison de 500 000 \$ par année, de 2022 à 2024, afin de soutenir la réalisation des actions identifiées dans le Plan local de développement durable 2017-2020 et dans le Plan local de déplacement;

D'intégrer ce montant au budget de fonctionnement à raison de 500 000 \$ par année, et ce, à compter de l'année 2022;

D'imputer ce montant conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1214400001

CA21 240187

Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2021, en date du 31 mars 2021, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels, au 31 mars 2021, comparé au 31 mars 2020

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2021 en date du 31 mars 2021, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2021 comparé au 31 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1215158001

CA21 240188

Autoriser une affectation de surplus annuelle de 1 200 000 \$, pour les années 2022 à 2024, pour le financement de la rémunération des employés dédiés à la construction de saillies de trottoirs et pour l'entretien supplémentaire découlant de l'ajout de ces nouvelles saillies

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une affectation de surplus de 3 600 000 \$, à raison de 1 200 000 \$ par année, de 2022 à 2024, pour le financement de la rémunération des employés dédiés à la construction de saillies de trottoirs et pour l'entretien supplémentaire découlant de l'ajout de ces nouvelles saillies;

D'intégrer ce montant au budget de fonctionnement à raison de 1 200 000 \$ par année, et ce, à compter de l'année 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1217128002

CA21 240189

Autoriser une dépense additionnelle de 33 038,07 \$, taxes incluses, à Les Services EXP inc. dans le cadre de l'entente VMP-20-013 pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc Fleury-Mesplet et de la rue de la Friponne, majorant la dépense maximale de 257 288,06 \$ à 293 629,94 \$, taxes incluses

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA21 240068 adoptée à sa séance du 9 mars 2021, accordé un contrat à Les Services EXP inc. et autorisé une dépense maximale de 257 288,06 \$ pour la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc Fleury-Mesplet et de la rue de la Friponne dans l'arrondissement de Ville-Marie (entente-cadre VMP-20-013-contrat n°2);

Attendu que le volet aménagement n'a pas été inclus dans l'offre de services initiale

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser une dépense additionnelle de 33 038,07 \$, taxes incluses, à Les Services EXP inc., pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la conception des plans et devis et pour la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc Fleury-Mesplet et de la rue de la Friponne, majorant ainsi la dépense maximale de 257 288,06 \$ à 293 629,94 \$ (entente-cadre VMP-20-013 - contrat No 2);

D'autoriser un budget prévisionnel de contingence de 3 303,81 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1216164001

CA21 240190

Autoriser un ajustement de (1 300 000 \$) aux surplus de gestion 2020 de l'arrondissement de Ville-Marie afin de soutenir la relance du centre-ville

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser un ajustement de (1 300 000 \$) aux surplus de gestion 2020 de l'arrondissement de Ville-Marie afin de soutenir la relance du centre-ville.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1219177001

CA21 240191

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.07.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240192

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser les usages communautaires de nature résidentielle dans les secteurs des familles résidentielle, mixte et équipement collectif et institutionnel - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, avec modification, à la séance du conseil d'arrondissement du 13 avril 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le règlement CA-24-282.126 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » afin d'autoriser les usages communautaires de nature résidentielles dans les secteurs des familles résidentielle, mixte et équipement collectif et institutionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-282.126
1217303001

CA21 240193

Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un réservoir extérieur hors sol et l'installation de clôtures dans la cour latérale du bâtiment situé au 2000, rue Berri, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, sans modification, à la séance du conseil d'arrondissement du 13 avril 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 2000, rue Berri, sur lot 2 161 378 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 440 et 443 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) ainsi qu'à l'article 6 du Règlement sur les clôtures (CA-24-225);
- b) d'implanter un réservoir extérieur de substances combustibles et d'installer des clôtures dans la cour latérale ouest, accessible depuis la rue Ontario, aux fins de régulariser les installations déjà effectuées, malgré la résolution CA04 240262;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) limiter le nombre de réservoir de substances combustibles à 1 seul dans la cour latérale visée, d'une capacité maximale de 7 600 L (en litres d'eau), et devant être implanté à une distance minimale de 15 m d'une limite avant et de 1,5 m de toute autre limite de terrain;
- b) assurer le maintien, l'entretien, la réparation ou le remplacement, au besoin, d'une clôture d'une hauteur maximale de 3 m, mesurée à partir du niveau sol à l'endroit où elle est érigée, fermant le périmètre de la cour où est implanté le réservoir, et comprenant un mécanisme de verrouillage approprié en contrôlant les accès;
- c) remplacer la portion de clôture actuelle, située en bordure de la rue Ontario, par un portail architectural substantiellement conforme à celui illustré aux plans estampillés par l'arrondissement le 8 février 2021;

3) De fixer un délai de 12 mois pour compléter les travaux d'installation du nouveau portail architectural visé par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;

4) D'abroger la résolution CA12 240285.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
pp 434
1217199001

CA21 240194

Adopter une résolution autorisant la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 1300, boulevard De Maisonneuve Est comprenant une hauteur supérieure au maximum prescrit ainsi que le dépassement du nombre de logements dans la partie sud du lot, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, sans modification, à la séance du conseil d'arrondissement du 13 avril 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

- 1) D'accorder, pour le bâtiment sur le lot 1 567 440 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger au paragraphe 1^o de l'article 9 ainsi qu'à l'article 149 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'agrandir le bâtiment existant permettant d'atteindre une hauteur de 4 étages avec une construction hors toit (16 m hors tout) en bordure du boulevard De Maisonneuve ainsi qu'un volume de 3 étages avec un retrait de 10.70 m sur une portion de la façade donnant sur la rue Martineau abritant 53 logements, 17 unités de stationnement en souterrain conformément aux plans numérotés 3,4,9,11,13,14,16,18,20,22,24,25,26,28,29,31,32 et 34 à 40 réalisés par 2Architectures et estampillés par l'arrondissement le 19 février 2021;
- 2) D'assortir cette autorisation aux conditions suivantes :
 - a) revoir la configuration de certains logements pour le volume en bordure du boulevard De Maisonneuve afin de garantir un aménagement optimal;
 - b) revoir la palette de matériaux, afin d'assurer une meilleure intégration du projet;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
pp 435
1214869002

CA21 240195

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant l'aménagement et l'occupation d'un café-terrasse sur le toit du bâtiment situé au 1071, boulevard Saint-Laurent (lot 1 180 613) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, sans modification, à la séance du conseil d'arrondissement du 13 avril 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1071, boulevard Saint-Laurent (lot 1 180 613), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) d'aménager et d'occuper un café-terrasse d'une superficie maximale de 85 mètres carrés sur une partie du toit du 2^e étage, et ce, de manière substantiellement conforme au plan numéroté page 11, réalisé par Serge Jacques, architecte et daté du 5 janvier 2021, le tout estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 24 février 2021;
- b) de déroger au paragraphe 4^o de l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) l'emplacement du café-terrasse doit être substantiellement conforme au plan mentionné au sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de la présente résolution;
- b) les espaces de plantation de végétaux devront avoir une superficie minimale de 10 mètres carrés;
- c) soumettre la demande de transformation à la procédure du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

3) De fixer un délai de 36 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition non incompatible avec la présente autorisation continue de s'appliquer.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
pp 436
1216255002

CA21 240196

Adopter une résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel dérogeant à la hauteur maximale en mètres et en étages, la densité maximale et au nombre maximal de logements autorisés pour le bâtiment à construire au 99999, rue Fullum (lots : 1 424 727 et 1 424 728) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 8 décembre 2020 et l'a soumis à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que 11 commentaires ont été reçus pour ce dossier, par courriel ou par la poste, durant la période de consultation écrite de 15 jours du 11 au 25 janvier 2021, inclusivement :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De modifier le second projet de résolution en modifiant dans l'alinéa b) de l'article 1) la date par celle-ci « 4 mai 2021 »;

Et de modifier l'article 2) :

- en ajoutant dans l'alinéa a), entre les mots « alignements et doivent », les mots « et l'emplacement de l'accès véhiculaire »;
- en ajoutant après le mot « arbres », les mots suivants « , l'utilisation par les résidents de tous âges »;
- en ajoutant à l'alinéa c), le sous-alinéa iv) après le sous-alinéa v);

D'adopter le second projet de résolution modifié qui se lit comme suit :

1) D'accorder, pour le terrain occupant les lots numéro 1 424 727 et 1 424 728, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 8, 9, 43 et 149 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'aménager et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 15, 32 et 34 à 52, réalisés par ACDF Architecture, annotés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 4 mai 2021;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie, les retraits d'alignements et l'emplacement de l'accès véhiculaire doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- b) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être accompagnée d'un engagement signé par le demandeur à consentir à la Ville une servitude réelle et perpétuelle de passage à titre gratuit, affectant une partie du lot 1 424 727 pour laquelle la responsabilité de l'aménagement et de l'entretien de l'assiette de cette servitude sera assumée par ce dernier ou tout successeur ou de l'engagement notarié à céder une partie du lot 1 424 727 afin d'aménager un passage public;

- c) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
- i) lorsque l'implantation le permet, l'aménagement paysager doit favoriser la plantation d'arbres, l'utilisation par les résidents de tous âges et l'ouverture sur le domaine public adjacent;
 - ii) les matériaux de revêtement doivent être de grande qualité et durabilité;
 - iii) la hauteur de la clôture fermant l'accès à la cour intérieure doit tendre à favoriser un contact visuel entre les domaines public et privé;
 - iv) la projection des balcons des étages supérieurs doit être limitée;
 - v) l'aménagement de l'accès à l'aire de stationnement doit assurer la sécurité de tous ses utilisateurs, notamment celle des cyclistes et être conçu de manière à éviter tout conflit entre les différents moyens de transport;
 - vi) la composition des volumes, autant dans leur matérialité que dans leurs avancées et reculs, doit favoriser une transition harmonieuse avec le quartier adjacent;

3) De fixer un délai de 36 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.05
pp 429
1207303008

CA21 240197

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2021, 2^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation diverses sur le domaine public (saison 2021, 2^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 601 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 647 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 179 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1215907004

CA21 240198

Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 13 mai au 15 octobre 2021

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public dans le cadre de la crise de la COVID-19, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 648 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 249 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 602 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 161 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 180 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1218214006

CA21 240199

Adopter un règlement abrogeant le Règlement portant approbation d'un projet de modification visant l'agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde situé au 84, rue Sainte-Catherine Ouest et la démolition du bâtiment situé au 1245, rue Saint-Urbain (96-015) - Avis de motion

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement portant approbation d'un projet de modification visant l'agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde situé au 84, rue Sainte-Catherine Ouest et la démolition du bâtiment situé au 1245, rue Saint-Urbain (96-015) », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.08 1217199004

CA21 240200

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.09 à 40.11.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240201

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment dont le taux d'implantation est inférieur au taux d'implantation minimal prescrit, pour le bâtiment situé au 1150, boulevard René-Lévesque Est - Projet Auguste et Louis

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment dont le taux d'implantation est inférieur au taux d'implantation minimal prescrit, pour le bâtiment situé au 1150, boulevard René-Lévesque Est - Projet Auguste et Louis.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1217303003

CA21 240202

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » pour les bâtiments situés aux 1565-1567 et 1569-1575, rue Saint-André

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » pour les bâtiments situés aux 1565-1567 et 1569-1575, rue Saint-André, et ce, conformément au paragraphe 3^o de l'article 150 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1214869003

CA21 240203

Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment commercial sur le lot vacant numéro 1 180 601 à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue De la Gauchetière, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (1050, boulevard Saint-Laurent) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour le site sur le lot vacant numéro 1 180 601 du cadastre du Québec, à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue De la Gauchetière, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger à l'article 10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) de construire un bâtiment commercial de 5 étages (21,79 m) conformément aux plans numérotés 1, 3, 4, 7 à 10, 13 à 26 et 28 à 37 réalisés par *Hui architecte* et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 30 avril 2021;

2) D'assortir cette autorisation aux conditions suivantes :

- a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- b) pour le système d'éclairage, prévoir un éclairage blanc chaud dont la force de la luminosité n'est pas trop éblouissante;

La demande de permis de construction et d'affichage de ce projet doit être soumis à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :

- a) Les constructions hors toit et les équipements mécaniques doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);

- b) L'affichage sur le site doit être en harmonie avec l'architecture du bâtiment;
 - c) La façade de la rue Clark doit être animée et ne doit pas être considérée comme un banal mur aveugle puisqu'elle demeurera l'arrière scène de la Place Sun-Yat-Sen;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.11
pp 438
1214869005

CA21 240204

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Anne-Marie Sigouin

D'appuyer l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote dans le cadre du budget participatif de Montréal :

- a. La nature en ville dans Peter-McGill;
- b. Haltes extérieures de travail, d'apprentissages et de rencontres, avec accès à du WiFi;
- c. Jardins communautaires renouvelés pour Montréal;
- d. Points d'eau pour tous;
- e. Les jardins verticaux de la fraîcheur;
- f. Verdissement des rues, boulevards et artères commerciales;

De prendre en charge la mise en oeuvre du ou des projets lauréats à l'issue du vote des citoyens;

D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1219177002

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 8 juin 2021 à 18 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 21 h 34.

70.01

Valérie Plante
Mairesse

Katerine Rowan
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA21 240209
lors de la séance du conseil tenue le 8 juin 2021.